

Pour vous inscrire à une formation proposée sur le site « mon compte personnel de formation » il est obligatoire de prouver votre identité.

Voici les procédures possibles, proposées par Mon Compte Formation

1) FranceConnect + : la solution la plus rapide

Depuis fin 2022, l'Etat a mis en place FranceConnect + pour sécuriser et simplifier la connexion à de nombreux services en ligne comme la CAF, les impôts.gouv ou encore Mon Espace Santé. Pour y accéder, le titulaire doit choisir l'identification par France Connect +, puis sélectionner l'un des fournisseurs d'identité (L'Identité Numérique La Poste ou France Identité) et suivre les indications.

Il est nécessaire de posséder une pièce d'identité française ou un titre de séjour valide supérieur à cinq ans et de disposer d'un smartphone pour utiliser cette procédure.

2) Vérification d'identité en ligne : l'alternative sécurisante

Si le titulaire ne remplit pas les conditions pour FranceConnect +, il peut demander une vérification d'identité depuis Mon Compte Formation.

Attention ! Ce contrôle d'identité peut prendre entre **48h et 4 semaines** selon la modalité de vérification d'identité choisie. Il nécessite d'avoir créé et activé son Compte personnel de formation.

Une fois connecté sur Mon Compte Formation, le titulaire doit suivre les étapes détaillées dans la page web :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/je-ne-remplis-pas-les-conditions-pour-utiliser-franceconnect>

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter